

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de  
Monsieur Michel Girardet relatif au projet d'une  
patinoire régionale permanente à Gland et  
intitulée « Combien de patinoires mobiles avant  
la construction d'une patinoire permanente ? »**

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Gland, le 25 janvier 2019

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2018, M. Michel Girardet a déposé une interpellation sous le titre « *encore combien de patinoires mobiles avant une patinoire permanente ?* » et dont la teneur est la suivante :

*Au cours des dernières années la région a vu s'installer 5 patinoires mobiles :*

- > *Coppet*
- > *Nyon*
- > *Gland*
- > *St-Cergue*
- > *Perroy*

*Pour certaines les coûts ont fortement augmenté pour des raisons diverses, notamment l'agrandissement de la surface de glace.*

*A titre d'exemple les chiffres de Gland sont éloquentes :*

<i>Comptes 2017</i>	<i>: Fr. 188'451.35</i>
<i>Budget 2018</i>	<i>: Fr.210'000.-</i>
<i>Budget 2019</i>	<i>: Fr. 262'900.-</i>

*Pour une ouverture de 130 jours environ cela représente une dépense journalière de fr. 2000.- C'est énorme.*

*Cinq patinoires mobiles coûtent ainsi nettement plus cher qu'une patinoire permanente et pour une durée d'utilisation beaucoup plus courte puisque leur ouverture est de 4 mois environ contre 6 à 7 mois au minimum pour une patinoire permanente.*

*Sans remettre en cause le grand intérêt qu'elles suscitent auprès de la population, il y a lieu de se poser des questions sur le bienfait de cette multiplication de patinoires mobiles au détriment d'une patinoire permanente. Le district de Morges qui a une patinoire permanente n'a pas, à ma connaissance, de patinoires mobiles.*

*Cette multiplication de patinoires dans le district m'amène à penser que la Région se complet avec cette solution onéreuse et qu'il n'y a semble-t-il plus de véritable volonté d'avancer avec une patinoire permanente. La proximité d'une infrastructure est certes intéressante et réduit les déplacements mais le coût supplémentaire important doit aussi être pris en considération, d'autant plus si on se réfère aux difficultés financières actuelles des communes du district.*

*Il m'intéresse par conséquent de savoir où en est la situation, à savoir :*

- > *Y-a-t-il toujours un véritable intérêt de la Région pour une patinoire permanente ?*
- > *Un projet est-il en cours d'étude ?*
- > *Si oui, qui est chargé de le porter et à quel stade en est-il ?*

*Je remercie la Municipalité pour sa réponse.*

# RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

## Préambule

Au début de l'année 2017, la Ville de Nyon indiquait dans la presse avoir un projet de patinoire permanente mais que celle-ci se heurtait au problème de l'absence de terrain susceptible d'accueillir une telle structure sur sa commune. La Ville de Gland a alors indiqué être intéressée par le fait d'héberger une patinoire régionale et posséder deux terrains sur lesquels un tel projet pourrait voir le jour.

Suite à cela, des réunions entre les villes de Nyon et de Gland, ainsi qu'avec des représentants de Région de Nyon et du HC Nyon, ont eu lieu les 10 mai et 25 octobre 2017. A l'issue de ces deux rencontres, il a été décidé qu'une patinoire régionale serait construite à Gland, sous réserve évidemment de l'approbation du Conseil communal de Gland et du Conseil intercommunal du district de Nyon. C'est cette annonce qui a ensuite été faite à l'époque à la presse notamment.

Depuis le début de l'année 2018, les différents Services de la Ville de Gland se sont mis au travail. Une fiche-projet a été établie sur la base d'une première analyse technique du Service des infrastructures et de l'environnement (SIE), en relation avec le Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU).

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les trois Municipaux respectivement en charge des Sports, du SIE et du SBU, ainsi qu'avec le Délégué et les Chefs de service concernés, afin de faire avancer le projet puis, à fin 2018, de le présenter à Région de Nyon.

## Projet de patinoire

Une patinoire régionale sur le territoire glandois est plus que jamais d'actualité pour la Municipalité. A ce stade, deux terrains semblent pouvoir accueillir cette patinoire. Le premier se situe à Montoly (envisagé préalablement pour la piscine couverte), le second au lieu-dit Les Pommiers.

Pour cette patinoire, la surface de jeu envisagée serait de 60 m de longueur et 30 m de largeur, répondant ainsi aux normes de la Swiss Ice Hockey Federation (SIHF) et permettant d'accueillir des matchs de hockey sur glace jusqu'au niveau de la 1<sup>ère</sup> Ligue (3<sup>ème</sup> division du hockey suisse).

La surface totale nécessaire est d'environ 9'000 m<sup>2</sup>, pour la surface de jeu, des gradins de 500 places, des vestiaires-douches, des locaux de rangement et des places de parc extérieures.

Ce projet pourrait aussi être couplé immédiatement ou à court/moyen terme avec une piscine couverte et ce notamment pour exploiter des potentielles synergies énergétiques voire de bénéficier d'un seul parking adapté à cette « double structure ». Il y aurait là une rationalisation de l'utilisation de l'espace mais aussi des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de ces deux bâtiments. Nous pensons ici par exemple aux voies d'accès.

Une étude complète doit cependant être effectuée afin de déterminer le terrain le plus propice. Cela intègre en effet de très nombreux paramètres tels que les voies d'accès, la densité de circulation, mobilité douce, parking, environnement, gazoduc, partie de terrain en zone inondable, transports publics ou réseaux (eau), etc.

S'agissant du budget de fonctionnement, s'il est exact que celui de notre patinoire provisoire a augmenté au fil des années, cela est dû à des améliorations immédiatement constatables telles que l'augmentation de la surface de la glace ou, dès la saison 2017-2018, à une période d'activité prolongée de trois semaines. Cette année, de nombreux événements sont venus agrémenter ce qui est désormais un lieu de la vie hivernale de notre Ville, de même qu'un véritable restaurant qui a même fait le plein, sur deux services, lors de la soirée du Réveillon.

Le coût de la structure provisoire elle-même représente environ CHF 170'000.- par année. Le reste, soit environ CHF 220'000.-, est composé de frais de personnel, d'électricité et eau, de communication, de nourriture et boissons, de décoration, de matériel (notamment les patins), ainsi que de dépenses pour les animations et autres divers. Or, la plupart de ces postes augmenteront plutôt avec une patinoire permanente, ne serait-ce qu'en raison d'une période d'ouverture plus importante.

Ainsi, compte tenu également des amortissements à effectuer sur une structure régionale et des coûts de la dette supplémentaire, il est erroné de penser qu'une patinoire régionale permanente reviendra moins cher qu'une patinoire éphémère. En revanche, il est exact que, selon les premières estimations, cela ne devrait pas non plus revenir plus cher à la Ville de Gland, en fonction également des revenus générés.

S'il est par contre totalement évident que les cinq patinoires de Coppet, Nyon, Gland, St-Cergue et Perroy ont ensemble un coût largement plus élevé qu'une seule patinoire régionale, cette comparaison ne peut pas être effectuée puisqu'il est certain que la plupart de ces patinoires temporaires ne disparaîtront pas, malgré l'ouverture d'un ouvrage permanent à Gland.

En effet, Nyon a déjà annoncé qu'elle conservera très certainement sa patinoire au bord du lac, Coppet a un projet de piscine-patinoire et la structure de St-Cergue a une vocation touristique liée à l'offre de sports de neige de la station. La surface de glace de Perroy est quant à elle liée au désistement de Lausanne pour cette patinoire déjà payée en partie et ainsi destinée depuis le départ à n'exister que durant deux ans.

Quant au district de Morges, malgré sa patinoire des Eaux Minérales et la proximité de plusieurs surfaces de glace lausannoises, il existait une patinoire temporaire à St-Prex, preuve que les fonctions remplies par chacune de ces structures n'est pas exactement la même. Pour le surplus, une forme de complémentarité de l'offre pourrait ainsi être envisagée en mettant sur pied des activités différentes.

Quoi qu'il en soit, ni la Ville de Gland, ni Région de Nyon ne se complaisent avec la solution de petites patinoires temporaires dans différents lieux du district, quand bien même il est fort probable que d'autres patinoires subsisteront après la construction d'une structure régionale permanente.

## Conclusion

La Municipalité de Gland poursuit avec volonté et ambition le projet de construire une patinoire régionale permanente sur son territoire. Région de Nyon y a déjà donné son accord de principe, qui devrait être formalisé dans les jours à venir.

Un préavis pour un crédit d'étude complet (situation et structure) sera présenté au Conseil communal, ainsi qu'au Conseil intercommunal, dans le courant de l'année 2019. Le projet est rendu compliqué par le fait qu'il impacte de nombreux services différents de la Ville, de même que la Région, ce qui explique le temps – mais aussi le soin – nécessaire pris à construire un projet dont le but de chacun est qu'il puisse enfin aller à son terme, après plus de 40 ans d'attente et par voie de conséquence satisfaire la population glandoise et régionale.

Ce projet est actuellement porté par M. Mathieu Gleyre, Délégué aux Sports de la Ville de Gland, sous la supervision du Chef du Service de la population, M. François Raval, et du Municipal en charge des Sports, M. Gilles Davoine, avec le concours du SIE et du SBU, qui seront ultérieurement en charge de la phase de réalisation.

Finalement, si la planification du projet suit correctement son cours mais aussi en fonction des décisions des Conseils communal et intercommunal, la patinoire temporaire ne devrait être utilisée plus que deux hivers en Ville de Gland et ce en regard de l'ouverture d'une patinoire régionale permanente souhaitée pour la saison 2021-2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Cretegny

J. Niklaus